



Service Culturel

N° tél. : 01.69.48.93.93

N/Réf. : NDA/GP/JT

DECISION N° 98/265

OBJET : Convention de prestation de service conclue avec la Société B.B. PRODUCTIONS.
Spectacle de Peter OUMI

Le Député-Maire de la commune d'Yerres,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du conseil municipal de la commune d'Yerres en date du 29 juin 1995, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122-20 du code des communes,

CONSIDERANT le spectacle de Peter OUMI le 16 janvier 1999, au C.E.C., 2 rue Marc Sangnier - 91330 - YERRES

DECIDE

DE signer une convention de prestation de service avec la société B.B. PRODUCTIONS domicilié 3, rue de la Mothe - La Rive du bois - 45340 Chambon la Forêt, et représentée par Madame Valérie PORTIER, gérante, pour un montant de 9 648 Francs T.T.C.

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la commune, exercice 1998, Fonction 2, sous fonction 241, article 6232.

Fait à Yerres, le 7 décembre 1998



Le Député-Maire,


Nicolas DUPONT-AIGNAN

